

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 juillet 2021 à 18 h 02, sans la présence du public, et ce, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

21-07-629 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 juillet 2021 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 5288, route Harwood / Lot 2 862 789 (lots projetés 6 452 879 et 6 452 880)
3. Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1812 / Acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie
4. Mandat / Services professionnels juridiques / Contestation du droit à l'expropriation / Lot 1 675 492 / Dossier 760-17-006028-214
5. Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-42 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre la route Harwood et la sortie de l'autoroute 30
6. Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.17 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réhabilitation du quai Esther-Blondin et pour des travaux de dragage de la descente d'embarcations
7. Abrogation de la résolution 21-07-624 / Quittance et transaction / Employé n° 1654 / Autorisation signature
8. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

21-07-630 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / 5288, route Harwood / Lot 2 862 789 (lots projetés 6 452 879 et 6 452 880)

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement;

CONSIDÉRANT que l'article 4.2 du Règlement de lotissement n° 1273 de la Ville prévoit que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lors d'opération cadastrale;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement n° 2021-30017 visant une opération cadastrale ayant pour effet de subdiviser le lot 2 862 789 en deux lots, soit les lots 6 452 879 et 6 452 880;

CONSIDÉRANT que ces lots, du fait de leur localisation et leur utilisation, ne sont pas propices à l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du lot 2 862 789, d'une superficie de 6 988 mètres carrés, est de 101 000 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent s'élève au montant de 11 312 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle multiplié par le facteur comparatif de 1,12;

CONSIDÉRANT que le lot 2 862 789 a une superficie de 6 988 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le lot projeté 6 452 879, d'une superficie de 3 559,9 mètres carrés, devient l'assiette du « 5288, route Harwood » et bénéficie de l'exclusion des fins de parcs par l'article 4.2.2.8 du Règlement n° 1273;

CONSIDÉRANT que le lot vacant projeté 6 452 880 d'une superficie de 3 428,1 mètres carrés a une valeur, au prorata de la valeur du lot 2 862 789, de 5 549,32 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 5 549,32 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

21-07-631 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1812 / Acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie

Le conseiller M. le conseiller Monsieur François Séguin dépose le projet de règlement n° 1812 autorisant l'acquisition d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie et le paiement des coûts qui y sont rattachés en décrétant une dépense et un emprunt de 1 160 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

21-07-632 Mandat / Services professionnels juridiques / Contestation du droit à l'expropriation / Lot 1 675 492 / Dossier 760-17-006028-214

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de réserve pour fins de parc sur le lot 1 675 492 décrété par la résolution 21-06-480;

CONSIDÉRANT le recours intenté en Cour supérieure, chambre civile, par le propriétaire afin de contester la validité de cette réserve;

CONSIDÉRANT que la Ville doit mandater une firme afin de la représenter;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme DHC avocats soit mandatée afin de représenter la Ville dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le numéro 760-17-006028-214.

« ADOPTÉE »

21-07-633 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-42 / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre la route Harwood et la sortie de l'autoroute 30

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre la route Harwood et la sortie de l'autoroute 30, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 juillet 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division Génie de la Ville, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de l'appel d'offres n° 401-110-21-42;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, une contingence se calculait de façon erronée aux bordereaux des soumissionnaires;

CONSIDÉRANT qu'en retirant ladite contingence, la soumission présentée par Meloche division de Sintra inc. est la plus basse, taxes applicables non incluses;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Meloche division de Sintra inc., 3125, boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de réhabilitation de la surface de roulement de la rue Henry-Ford entre la route Harwood et la sortie de l'autoroute 30, et ce, pour un montant de 169 777 \$, les taxes applicables non incluses, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-21-42;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE cette dépense soit financée par la Société québécoise des infrastructures dans le cadre du projet du futur hôpital Vaudreuil-Soulanges par un remboursement à la Ville qui assumera temporairement la dépense.

« ADOPTÉE »

21-07-634 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.17 / Services professionnels / Validation du concept final, préparation des plans et devis et surveillance des travaux de réhabilitation du quai Esther-Blondin et pour des travaux de dragage de la descente d'embarcations

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères.

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par Christine Ouimet, directrice du Service du génie et de l'environnement, en date du 16 juillet 2021, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-R1800.17, à l'égard des services professionnels pour la validation du concept final, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation du quai Esther-Blondin et pour des travaux de dragage de la descente d'embarcations.

« ADOPTÉE »

21-07-635 Abrogation de la résolution 21-07-624 / Quittance et transaction / Employé n° 1654 / Autorisation signature

CONSIDÉRANT la résolution 21-07-624;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre l'employeur et l'employé n° 1654;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 21-07-624;

QUE le maire, le directeur général et le directeur du service soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la Quittance et Transaction à intervenir entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'employé n° 1654 ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le directeur général, le directeur général adjoint, la directrice du Service des ressources humaines et tout autre directeur, service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidé aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

21-07-636 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 18 h 11 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier